

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 12 août 2009 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008  
portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : SASH0930849A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

I. – Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires hospitaliers :

Supprimer :

« Sylvie Bouilhol, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (suppléant) ».

Ajouter :

« Delphine Boulan, Fédération des personnels des services publics et de santé-FO (suppléant) ».

II. – Au titre des représentants des syndicats professionnels reconnus représentatifs en application de l'article L. 162-33 du code de la santé publique :

Supprimer :

« Jean-Marc Kremer, Fédération nationale des orthophonistes (suppléant) ».

Ajouter :

« Philippe Pénigault, Fédération nationale des orthophonistes (suppléant) ».

#### Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 12 août 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice  
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins :  
*L'adjoint à la sous-directrice  
des ressources humaines du système de santé,*  
L. GRAVELAINE